

Aide aux devoirs

L'aide aux devoirs se déroule deux fois par semaine, les lundis et jeudis, elle permet à une vingtaine d'enfants de l'école de faire leurs devoirs grâce à 8 bénévoles que nous remercions pour leur implication.

Logements vacants

Sur la commune, 78 maisons ou appartements sont considérés comme vacants par les services des impôts. Toujours dans le souci d'accueillir de nouvelles familles, certaines ont quitté Fursac faute de trouver une location, une taxe spéciale a été votée par le conseil municipal pour inciter les propriétaires à remettre leurs biens sur le marché, que ce soit en locatif ou en vente. Sont considérés comme vacants les biens non loués volontairement depuis plus de deux ans et dont les travaux éventuels de remise en état dépassent 25 % de leur valeur. En complément des aides habituelles, un dispositif d'incitation fiscale sera mis en place avec la communauté de communes pour défiscaliser une partie importante du coût des travaux.

Repas des aînés

Le repas des aînés aura lieu le samedi 28 octobre à 12 h à la salle des fêtes, elle permet aux personnes de 70 ans et + de se retrouver autour d'un repas, celles qui ne peuvent pas participer au repas auront un colis distribué par les élus.



Les Échos de Fursac N° 18

Zone 30 km/h

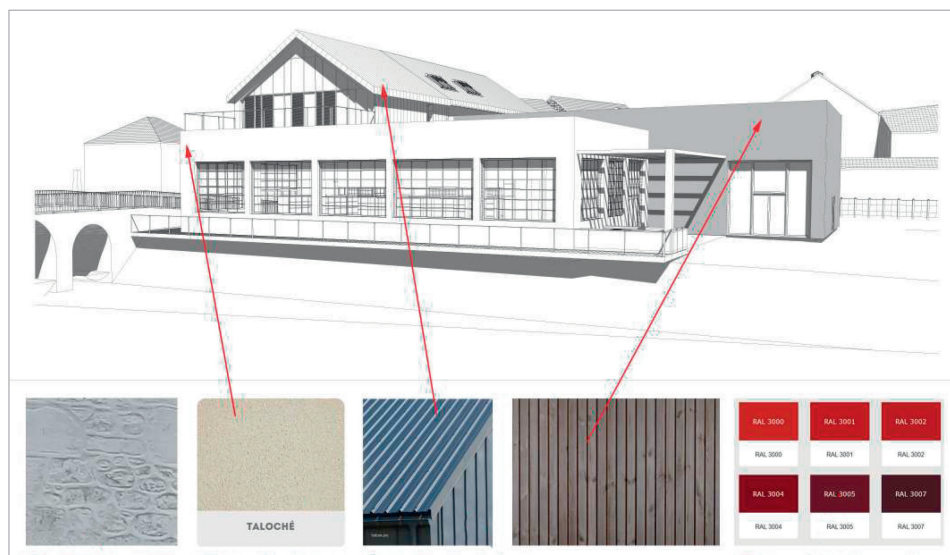
Depuis le 1^{er} septembre une zone 30 km/h s'étend du rond-point du lotissement du Ri-Courant jusqu'au bas du bourg (*après le pont en direction de Grand Bourg et après la poste en direction de Paulhac*). Nous avons aussi fait l'acquisition d'un radar pédagogique mobile. Il se trouve actuellement à Paulhac et sera bientôt installé à Cros puis à Chabannes et à l'entrée du bourg en venant de la route de Chamborand. Tous ces éléments doivent permettre aux différents usagers de respecter la limitation de vitesse.

Ramassage des encombrants

La commune a signé une convention avec la société Maximum. Elle se chargera d'effectuer un ramassage des encombrants les **30 et 31 octobre 2023**. La quantité est limitée à 4m³ par foyer. Si vous êtes intéressés, merci de vous inscrire avant le **mardi 24 octobre 17 h** en mairie au 05.55.63.60.87 ou à mairie@commune-fursac.fr en indiquant vos nom, prénom, adresse et numéros de téléphone ainsi que la nature des objets à enlever.

Tiers Lieu

Le projet du Tiers lieu avance à grand pas : le cahier des charges et les études techniques, sol, etc. ont été réalisés en début d'année. Au mois de mai, nous avons lancé le marché de maîtrise d'œuvre. Sur 8 candidatures, nous avons retenu celle du cabinet SPIRALE. Celui-ci nous a proposé une première ébauche sur laquelle quelques ajustements restent à apporter. Les diverses demandes de subvention seront ensuite déposées auprès des différents organismes qui sont en mesure de nous aider financièrement et sans lesquels ce beau projet ne pourrait voir le jour.



Parcelles à 1€

Pour faire face au vieillissement de la population, le conseil municipal a souhaité faciliter les conditions d'installation de

couples avec des enfants. 78 enfants étaient inscrits à l'école le jour de la rentrée contre 92 l'an passé. 8 terrains du Ri-Courant ont ainsi été identifiés pour accueillir ces nouvelles familles. Le dispositif a connu un tel succès que d'autres terrains pourraient renforcer le dispositif. Parmi les postulants figurent des profils qui font défaut à notre commune.



Dématisation des demandes d'autorisation d'urbanisme

Depuis le 1^{er} janvier 2022, toutes les communes sont en mesure de recevoir sous forme électronique, les demandes d'autorisation d'urbanisme. Afin de répondre à cette obligation, l'Agence d'Attractivité et d'Aménagement de la Creuse, qui instruit les actes d'urbanisme pour la commune, a mis en place un portail vous permettant de déposer votre demande en ligne à l'adresse suivante : <https://gnau32.operis.fr/aacreuse/gnau/#/>

Ce site vous permet de formuler une demande d'urbanisme numérique, de suivre vos demandes et de vous aider dans vos démarches. Il vous faudra au préalable créer un compte utilisateur.

Les dossiers concernés sont les Certificats d'urbanisme opérationnels, les Déclarations Préalables et les Permis de Construire.

Toutefois, le dépôt sous format papier sera toujours possible. Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez contacter la mairie au 05.55.63.60.87.